

# “A cause d’une faute de frappe, je ne suis pas française”

À la suite d'une faute d'orthographe, l'Administration ne reconnaît pas l'identité de Maïzouna. Résultat : tout projet lui reste interdit.

**A** l'autre bout du fil, mon avocat m'a lancé, sûr de lui : « C'est gagné, plus rien ne vous empêche d'avoir la nationalité française ! » Plus rien, ou presque... Il m'a aussitôt précisé que le parquet pouvait faire appel de la décision du juge. Il avait un mois pour cela mais, selon lui, c'était peu probable. Je devais me réjouir, savourer cette victoire arrachée après treize ans d'un voyage au bout de l'absurdité administrative ! Aussitôt, j'ai téléphoné à Pascal, mon compagnon depuis quatre ans. Dans sa voix, j'ai senti une émotion intense. Cette victoire, c'était la promesse d'un bonheur qui nous avait jusqu'alors échappé. Avec la nationalité française, j'obtiendrais des papiers, et nous pourrions enfin nous marier !

Seulement, il y avait ce recours possible du parquet. Le procureur allait-il contre-attaquer ou me laisser enfin vivre en paix ? Pendant un mois, j'ai vécu dans l'attente. Les doutes, les insomnies sont revenus. Je repensais à l'époque de mes 23 ans lorsque, pour la première fois, j'avais demandé au tribunal



Pascal est aux côtés de celle qu'il veut épouser.

d'instance de Bordeaux la délivrance du certificat de nationalité française. Pas un instant je n'imaginai qu'il puisse m'être refusé. J'avais 10 ans quand ma famille et moi avons quitté le Tchad d'où ma mère est originaire. Là-bas, c'était la guerre civile, mon beau-père était coopérant français et nous avons été rapatriés par l'armée française. Sept ans plus tard, ma mère a obtenu sa naturalisation. Étant mineure à cette date, je pouvais l'obtenir par filiation. Cela ne devait être qu'une formalité.

De toute façon, je me sentais déjà française. J'avais fait toutes mes études en France, passé mon DESS de droit. J'y avais tous mes amis, ma mère, mon beau-père que j'appelle papa, mon demi-frère Jean-Michel, mes demi-sœurs Maryam et Sabine. Tous français. Seulement, l'impossible est arrivé. Dans mon acte de naissance, il y avait une faute de frappe. Mon nom et celui de ma mère différaient à deux lettres près. Résultat : le tribunal a considéré que... je n'étais pas la fille de ma mère ! Pas de filiation, pas de nationalité ! J'ai cru devenir folle ; mes parents n'arrivaient pas à y croire. Mais nous n'avons pas baissé les bras. Pendant des années, nous avons col-

lecté des témoignages prouvant notre bonne foi, puis multiplié les demandes de recours gracieux. Entre-temps, je n'ai pas pu réaliser mon rêve : devenir avocate, pour la simple et bonne raison qu'il faut être français pour passer l'examen.

**Je ne suis la fille de ma mère que depuis 3 ans**

Ce n'est qu'au bout de dix ans que j'ai obtenu gain de cause. Le tribunal a bien reconnu que j'étais la fille de ma mère... mais seulement depuis 2003 ! Quoi de plus absurde ! Mais le vrai problème, c'est que la nationalité française par filiation ne se transmet de plein droit qu'aux enfants mineurs. Et en 2003, j'étais majeure ; donc pas de naturalisation, une véritable histoire de fous !

## Comment devient-on Français ?

- En naissant en France ou en ayant l'un des deux parents français.
- En se mariant avec un conjoint français.
- Par décision administrative (naturalisation) si le candidat ne peut se prévaloir des deux cas précédents.
- En raison de la naissance et de la résidence en France.
- Par « effet collectif » : un enfant mineur dont l'un des parents devient français acquiert lui-même la nationalité française. Pour cela, il faut que le nom de l'enfant soit mentionné dans les papiers du parent.
- En raison de la naissance et de la résidence en France de parents étrangers acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité s'il habite en France à cette date, après y avoir résidé pendant au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans.

**Pour en savoir plus :** <[www.legi-france.gouv.fr](http://www.legi-france.gouv.fr)>

Dès lors, pour devenir française, je devais prouver la chose la plus insensée qui soit : que j'étais la fille de ma mère depuis toujours ! J'écrivis à l'administration tchadienne pour obtenir un nouvel acte de naissance, et celui qui est finalement envoyé est l'extrait d'acte de naissance d'un garçon. Pascal a aussitôt réussi à en plaisanter : « Je devrais changer de lunettes, je n'avais pas remarqué que tu étais un homme ! » Il valait mieux en rire... D'ailleurs, à l'ANPE où je travaille depuis sept ans, mes collègues n'étaient pas en reste. Ils me donnaient du « monsieur » à tout bout de champ.

Ce voyage au bout du non-sens, je l'ai vécu entre incrédulité et détermination. Il n'était pas question que je renonce. D'autant qu'une nouvelle circonstance m'a donné les forces nécessaires pour poursuivre le combat : Pascal et moi avons décidé de nous marier. Pour ça, je devais produire une pièce d'identité, mon acte de naissance litigieux n'étant pas pris en compte. Je ne pouvais même pas être heureuse avec l'homme que j'aime ! Inutile de dire que c'est la rage au ventre que je suis repartie à l'assaut. Ma ténacité a fini par porter ses fruits : le 20 novembre 2006, le tribunal a remis les choses à leur place, j'étais bien la fille de ma mère depuis toujours, et donc je pou-

vais obtenir la nationalité française par filiation. J'ai tout de suite dit à Pascal : « Nous allons pouvoir nous marier. » « Nous allons aussi pouvoir voyager. » a-t-il ajouté. Car sans carte d'identité ni passeport, il m'était impossible de sortir du territoire. Grâce à cette ultime décision, je me surprisais pour la première fois à faire des projets : reprendre mes études, passer mon diplôme d'avocat, avoir des enfants aussi ; à 37 ans, il était plus que temps ! De nouveau, j'avais un avenir, de vraies ambitions. Seulement, cinq jours avant la fin du délai, mon avocat m'a annoncé que le procureur contestait la fiabilité des documents que j'avais présentés. Soudain, nos projets se sont effondrés. J'en ai hurlé de frustration. Comment comprendre un tel acharnement ?

Aujourd'hui encore, je n'ai pas de réponse. Mes amis, ma famille me soutiennent, mais je suis à bout. Cette procédure en appel repousse à deux ans l'espoir que je devienne française ; alors que cela fait vingt-sept ans que je vis ici ! Au mieux, j'aurai 39 ans quand Pascal et moi, nous pourrions nous marier... À moins qu'un nouveau coup de théâtre nous éloigne un peu plus du bonheur...

Maïzouna

Propos recueillis par  
Élisabeth Canitrot